

## Choix matières S2 M1 droit des affaires

Par **Elago**, le 12/11/2018 à 06:24

Bonjour,

Je suis actuellement en M1 Droit des affaires et je dois faire des choix concernant mes matières du S2. Je ne sais pas quoi choisir sachant que je ne suis pas tout à fait arrêté sur le choix de mon M2. Une chose est sûre, j'envisage la profession de juriste d'entreprise.

Voici mes matières au choix :

En TD, 2 choix parmi 4 :

- Droit de la concurrence de l'UE
- Droit fiscal des entreprises
- Droit public économique
- Droit des entreprises en difficulté

En sachant que je n'ai pas suivi droit fiscal des entreprises en TD au S1 et que le droit public économique ne m'intéresse pas tellement... j'envisage de prendre droit des entreprises en difficulté et droit de la concurrence de l'UE.

Concernant les matières de spécialité ,3 choix parmi 5 :

- Droit de la consommation
- Droit des transports
- Droit de la propriété industrielle
- Droit pénal des affaires
- Procédure civile d'exécution

Je suis quasiment sûr pour droit pénal des affaires ainsi que droit de la propriété industrielle mais pour la 3e matière je suis complètement perdu. Le droit des transports me tente bien mais j'ai peur que ce soit trop spécifique... J'aimerais vos avis, quels seraient les choix les plus judicieux?

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/11/2018 à 09:36

Bonjour

C'est dommage de ne pas avoir pris fiscal avec TD au premier semestre car je pense que ça vous aurait été plus utile que droit de la concurrence de l'UE.

Sinon, vous avez raison de prendre droit des entreprises en difficultés avec TD.

Pour les matières de spécialité, de sûr vous pouvez prendre propriété industrielle.

Après je pense qu'il peut être intéressant de choisir droit de la consommation et droit des transports.

Par **Elago**, le 12/11/2018 à 09:48

Merci pour votre avis. Je garde quand même fiscal en mineur mais effectivement je n'ai pas tellement le choix si j'élimine fiscal en TD.

Concernant les spécialités, vous ne me conseillez pas le droit pénal des affaires ?

Par **Muppet Show**, le 12/11/2018 à 09:55

Bonjour,

Je rejoins Isidor pour le choix des TD.

Pour les matières de spécialité, réfléchissez bien. (Propriété intellectuelle Ok)

Personnellement, je n'avais pas le choix, le droit du transport était imposé et franchement ça ne sert à rien (pour ma part !), c'était essentiellement axé sur le transport maritime.

Moi je vous conseille procédure civile d'exécution, une matière pas trop compliquée, un minimum de travail et une bonne note à la fin... en plus ça vous permet de commencer à réviser le CRFPA, si vous voulez le passer.

De toute manière, la procédure, c'est indispensable.

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/11/2018 à 09:59

Étant donné que vous souhaitez être juriste et non avocat, je ne pense pas que ça vous sera très utile de faire du droit pénal des affaires.

De plus, vous pouvez toujours vous auto-former.

**Edit** Je viens de lire le message de Mopette. Renseignez vous sur le contenu de la matière du droit des transports. Si c'est axé essentiellement sur le droit maritime alors ce n'est peut-être pas très utile de suivre cette matière, si vous voulez être juriste sur la terre ferme [smile3]

Par **Elago**, le 12/11/2018 à 10:07

Merci pour vos réponses. Je suis sûr pour propriété industrielle et je comprends que le droit pénal ne me sera pas indispensable pour la profession que j'envisage cependant dans l'hypothèse où je souhaite passer l'examen du barreau plus tard, est-ce qu'il sera toujours possible de rattraper une éventuelle lacune en droit pénal ?

Enfin le droit du transport m'intéresse aussi mais s'il s'agit essentiellement de droit maritime je ne suis plus très sûr... je vais essayer de me procurer les cours de l'année précédente pour y jeter un coup d'œil...

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/11/2018 à 10:37

Je pense qu'un juriste est capable de se former lui-même à une matière qu'il n'a pas vu lorsqu'il était étudiant.

Je dirais même que c'est une qualité essentielle.